

QUE FAIRE EN CAS D'INONDATION



PRÉCAUTIONS DÈS MAINTENANT



Mettez à l'abri les produits sensibles (médicaments, produits chimiques, bouteilles de gaz).



Sécurisez les réseaux de gaz ou d'électricité : identifiez où se trouve le disjoncteur et/ou les robinets d'arrêt de ces réseaux.



Veillez au curage des évacuations d'eaux des maisons (gouttières, caniveaux...).



Renseignez-vous auprès de votre mairie sur les lieux d'accueil en cas d'évacuation.